

INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE OURSE DANS LES PYRENEES DITES NON

la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a annoncé l'introduction d'une nouvelle ourse dans les Pyrénées.
Une consultation du public est mise en place par l'Etat du 27 décembre 2010 au 4 février 2011.

Les citoyens peuvent s'exprimer par courrier adressé au Préfet des Pyrénées Atlantiques

Il est important que vous vous exprimiez, même si le cadre juridique de cette consultation est très flou.

Nous vous proposons donc de remplir (nom, prénom, date, signature) la lettre ci-dessous et de la renvoyer au plus vite à l'ASPAP 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix.

Nous ferons ensuite un envoi postal groupé au Préfet des Pyrénées Atlantiques

Le vendredi 4 février, sous l'œil des médias, nous déposerons à la préfecture des Pyrénées Atlantiques, un double de tous les courriers reçus afin d'informer les Français sur cette mascarade.

Le 4 Février, une délégation partira donc en bus de l'Ariège pour aller dire

« **NON à l'introduction d'une nouvelle ourse dans les Pyrénées !** »

Venons nombreux, montrons encore une fois notre détermination !

Inscrivez vous auprès de l'ASPAP 06 30 29 90 86

NON aux introductions d'ours, NON à l'ensauvagement des Pyrénées !

LONGUE VIE à la biodiversité à visage humain !



Nom, Prénom :

date :

Adresse :

à **Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques**
« Consultation introduction de l'ours »
2 rue du Maréchal Joffre 64021 PAU CEDEX

Dans le cadre de la consultation menée par l'Etat pour **l'introduction d'une ourse slovène dans les Pyrénées en 2011**, je vous informe de mon désaccord pour cette opération aux motifs suivants :

- La population d'ours d'origine pyrénéenne est éteinte et avec elle son patrimoine génétique. L'opération n'est donc qu'une délocalisation d'ours slovènes, sans intérêt pour le patrimoine naturel de la planète.
- L'ours brun n'est pas une espèce menacée au niveau mondial, ni même au niveau européen
- Les accords internationaux (convention de Berne, directive « habitats ») ne contraignent pas à l'introduction d'espèces. Il s'agit seulement de recommandations ou d'encouragements.
- Par leurs savoirs faire ancestraux, les Pyrénéens ont su conserver dans leurs montagnes une grande biodiversité, tant pour les espèces sauvages que domestiques. Ce rôle essentiel du pastoralisme dans le maintien et la richesse de la biodiversité est scientifiquement et politiquement reconnu. La biodiversité du massif des Pyrénées ne peut donc être considérée uniquement sous l'angle de la création artificielle d'une population d'ours bruns.
- Depuis les premiers lâchers d'ours slovènes, les ours, dans les zones où ils sont présents, sont en conflit permanent avec l'activité pastorale. Or, le pastoralisme et l'élevage sont les piliers sur lesquels reposent l'économie et la pérennité du massif, à la fois pour les produits de qualité qu'ils fournissent, l'entretien du milieu montagnard indispensable au maintien de la biodiversité, le cadre ainsi créé pour l'activité touristique et de loisir, autre pilier de l'avenir économique et humain du massif.
- L'expérience montre l'incompatibilité entre ours et pastoralisme, la cohabitation rêvée est une vue de l'esprit : les techniques de protection des troupeaux sont inefficaces, tous les experts le soulignent dans leurs travaux scientifiques.
- Les conséquences, notamment écologiques et économiques de la création d'une population génétiquement viable d'ours (plusieurs centaines d'individus) n'ont pas été évaluées.
- La période actuelle de crise économique impose des restrictions à tous les Français. Poursuivre un tel programme coûteux et sans aucune justification écologique est inacceptable.
- La présence humaine dans les Pyrénées et les activités qu'elle génère sont incompatibles avec une population d'ours.

Pour ma part, j'estime que dans les Pyrénées la place de l'homme est essentielle puisqu'elle a permis jusqu'à aujourd'hui de concilier activités économiques et biodiversité. En cela, nos montagnes sont exemplaires.

Je m'oppose donc à toute introduction d'ours

Signature :